



Lutte efficace contre les guêpes



Avril 1997

Réédité avril 1999

La guêpe se rencontre couramment en milieu rural et urbain partout en Amérique du Nord et est l'insecte piqueur le plus commun dans bon nombre de villes canadiennes. Plusieurs milliers de personnes se font piquer par cet insecte venimeux chaque année. Dans certains cas, le venin de guêpe provoque chez les personnes piquées des réactions allergiques graves pouvant entraîner leur mort.

Biologie et cycle évolutif

Les guêpes sont classifiées dans le groupe des Vespoidés, et les individus que l'on rencontre le plus couramment appartiennent aux genres *Vespula*, *Dolichovespula* et *Vespa* (guêpes jaunes et frelons). Ces insectes nuisibles sont de taille moyenne (10 mm à 25 mm) et se reconnaissent facilement à leur abdomen annelé de jaune ou de blanc, et de noir. L'espèce réputée la plus agressive est *Vespula germanica* (Fab.); dans les villes, elle a l'habitude de se nourrir dans les poubelles.

Au début du printemps, la reine sort de son abri hivernal (fissure, crevasse ou dessous de l'écorce d'un arbre) pour se mettre à la recherche d'un nouvel emplacement pour construire un nid. Une fois celui-ci choisi, elle construit les premières alvéoles pa-pyracées et pond un oeuf dans chacune. Les guêpes issues de ces oeufs deviendront des ouvrières qui prendront en charge toutes les corvées de la colonie, y compris nourrir et s'occuper de la reine, entretenir les larves, rechercher la nourriture, construire de nouvelles alvéoles et rafraîchir le guêpier par temps chaud. À la fin de l'automne, la colonie atteint sa taille optimale, soit entre 1000 et 30 000 individus. Dans une région donnée, on peut trouver plus d'une colonie.

Lorsque le temps se refroidit à l'automne, la reine abandonne habituellement le nid pour se trouver un abri hivernal. Les ouvrières quittent aussi le nid et finissent toutes par mourir.



Lutte physique

Si, à l'endroit où il est construit, le guêpier ne pose aucun risque sanitaire, il vaut mieux le laisser en place jusqu'en novembre ou décembre lorsqu'il sera vide. Il sera alors possible de l'enlever et de le détruire sans grand danger. Toutefois, s'il s'avère nécessaire de le détacher pendant qu'il abrite encore des guêpes, il est conseillé de le faire en soirée au moment où celles-ci sont le moins actives. Selon l'emplacement et la structure du guêpier, son enlèvement est plus ou moins difficile. Ainsi, dans certains cas, il suffit de l'enfermer dans un sac de plastique et de détacher le pédoncule qui le rattache à l'arbre ou à tout autre support. Il faut prendre soin

Appliquer une vessie de glace ou une pâte au bicarbonate de soude sur les piqûres pour soulager la brûlure. Le venin de guêpe est très puissant. Il provoque chez certaines personnes des réactions allergiques nécessitant un traitement médical. Lorsque la piqûre a des effets graves, il faut consulter un médecin sans tarder.

DES INJECTIONS D'EXTRAITS ANTIGÉNIQUES DE VENIN EFFICACES PEUVENT RÉDUIRE LES RISQUES D'ACCIDENTS ALLERGIQUES GRAVES CHEZ LES PERSONNES SENSIBLES.

toutefois de vêtir une tenue protectrice et, dans la mesure du possible, de se couvrir la tête d'un filet protecteur.

Lutte chimique

La pulvérisation d'un insecticide tel que le propoxur ou la pyréthrine dans le guêpier est un moyen de lutte efficace contre les guêpes. Il est habituellement conseillé d'effectuer ces pulvérisations à la tombée du jour, car les guêpes sont moins actives la nuit. Une lampe de poche munie d'un filtre rouge procure suffisamment d'éclairage sans accroître l'activité des guêpes. Le port de vêtements protecteurs est de rigueur lorsque l'on emploie des pesticides.



N'oubliez pas

Avant d'acheter un pesticide

- Identifiez le ravageur correctement.
- Utilisez d'abord des mesures de lutte physique et des moyens autres que les pesticides.
- Lisez le mode d'emploi et les précautions qui figurent sur l'étiquette du produit avant de l'acheter. L'étiquette doit comporter le nom du ravageur à combattre et l'endroit où le produit peut être utilisé, p. ex., à l'intérieur, à l'extérieur, dans le jardin, sur les animaux.
- N'achetez que la quantité de produit requise pour le traitement.
- Vous pouvez toujours choisir de faire appel aux services d'un professionnel au lieu d'appliquer le traitement vous-même.

Lors de l'utilisation d'un pesticide

- Lisez attentivement le mode d'emploi et les précautions qui figurent sur l'étiquette.
- Ne fumez pas et ne consommez pas de boissons ou de nourriture pendant l'application d'un pesticide.
- Faites sortir les enfants et les animaux familiers des lieux ou éloignez-les pendant le traitement. Couvrez ou enlevez les aquariums.
- Couvrez ou enlevez les aliments, les ustensiles et la vaisselle si le traitement se fait dans la cuisine.

Après avoir utilisé un pesticide

- Lavez-vous toujours les mains soigneusement.
- Ne laissez pas les enfants ou les animaux familiers entrer en contact avec les surfaces traitées avant qu'elles ne soient complètement sèches.
- Ventilez bien les lieux traités.

- Nettoyez toutes les surfaces ayant un contact direct avec les aliments, comme le dessus des comptoirs de cuisine, des tables et des cuisinières, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Gardez toujours les pesticides hors de la portée des enfants et des animaux familiers et loin des aliments et des boissons.

En cas d'empoisonnement

- Communiquez immédiatement avec un centre antipoison et consultez un médecin.
- Apportez le contenant ou l'étiquette du produit à la clinique d'urgence ou chez le médecin.
- Suivez les directives de premiers soins qui figurent sur l'étiquette.
- En cas d'empoisonnement d'un animal familier, consultez un vétérinaire immédiatement.



Élimination

Ne réutilisez pas les contenants de pesticides. Enveloppez-les et jetez-les avec les ordures ménagères.

Les pesticides non utilisés ou les restes de pesticides doivent être jetés dans un site provincial ou municipal de collecte des déchets ménagers dangereux.

Soyez pratiques

- Les précautions énumérées ci-dessus sont d'ordre général.
- Lisez toujours l'étiquette pour plus de précisions.
- En cas de doute, consultez un expert.

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

2250, promenade Riverside
Ottawa ON K1A 0K9

Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire

Téléphone : 1-800-267-6315

De l'extérieur du Canada : (613) 736-3799*

*Frais d'interurbain.

Télec : (613) 736-3798

Internet : www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla